

## PRESSE

Rien au monde ni personne ne peut justifier qu'on donne en pâture aux chiens l'honneur d'un homme et finalement sa vie, disait François Mitterand.

Effectivement, j'ai avec vigueur rappelé à l'ordre une conseillère d'opposition qui mettait en cause un autre élu du conseil communautaire : la démocratie impose à tout maire ou président de défendre un membre de son assemblée d'abord injustement mis en cause puisqu'ayant fait appel, celui-ci est présumé innocent (c'est la Loi).

De plus, il n'appartient pas à un élu de demander que soient retirées les attributions de Monsieur Gabriel TAMBON en séance publique. C'est une demande qu'il faut adresser au Préfet ou au Tribunal Administratif, c'est la loi aussi.

Enfin si la voix de l'opposante se voulait certes posée, une telle remise en cause infondée juridiquement relève de l'agression gratuite, insultante et machiavélique.

De ces faits, je constate que pour la deuxième fois en 4 mois le nouveau maire de Bandol saisit l'occasion pour s'en prendre à moi.

Dans un premier temps il a contesté ma candidature unique à la Présidence de Sud Sainte Baume, décidée par les futurs vice- présidents sans pour autant avoir le courage de présenter la sienne.

Dans un second temps, il met à l'ordre du jour du Conseil Municipal une motion qui va à l'encontre de ma démarche de Président en faveur d'un de ses collègues Maires, supportant plus facilement le venin distillé par l'opposante que le son de ma voix.

Outre le fait qu'une telle affaire doit être traitée par le conseil communautaire, je constate que le Maire de Bandol ne met pas aux voix la motion préparée par son cabinet noir, de peur d'être mis en minorité, quel manque de courage!

Je trouve pitoyable, alors que le Maire de Bandol siège au conseil communautaire qu'il demande à sa première adjointe de la présenter au prochain conseil communautaire. Quel manque d'élégance, quel manque de courage.

Mais qu'il se rassure je la présenterai moi même.

Monsieur Joseph s'imagine comme un chantre de la démocratie, je lui rappelle que le premier rôle d'un maire est de rassembler et non comme il le fait depuis 4 mois, de diviser en montant les siens les uns contre les autres.

Je l'invite donc à s'occuper d'abord des affaires bandolaises, même si son ambition qui le fait rêver d'être président de la Communauté de Communes Sud Sainte Baume à ma place est instrumentalisée par des personnes qui sont loin de penser aux attentes des bandolaises et des bandolais et à l'intérêt communautaire !

Pour ma part, j'ai à deux reprises reçu Monsieur Joseph à sa demande, toujours avec courtoisie et je regrette d'être victime depuis son arrivée de telles attaques.

Pour ce qui me concerne, je continuerai à porter les projets des bandolaises et des bandolais car je n'oublie pas qu'ils m'ont toujours fait confiance majoritairement depuis 5 mandats. Devant la gravité des propos tenus par l'opposante, j'ai demandé à l'avocat de Sud Sainte Baume de la poursuivre auprès des tribunaux.

**Le MAIRE,  
Dr Ferdinand BERNHARD  
Président de la Communauté  
De Communes Sud Sainte Baume  
Conseiller Général du Var**